

## AU CONSEIL MUNICIPAL :

### **SEANCE DU 19 MARS 2010**

Nombre de Conseillers en exercice : 15

présents : 15

votants : 15

L'an deux mille dix, le dix neuf mars, à vingt heure quarante cinq, le Conseil Municipal de Dieudonne, dûment convoqué le 12 MARS 2010, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence d'Alain LERIVEREND, Maire.

Etaient présents : Ms Mmes. LERIVEREND, DHOTEL, TELLIER, SAVIGNAC, DELPERDANGE FIGUIER, DUTOT, KELLER, DURIS, ALBIER, ARSENDEAU, GANDER, SANCHEZ DA CUNHA, THUILLIEZ, ARNOULD

Mme GANDER a été élue secrétaire de séance.

Le Conseil municipal approuve le conseil municipal du 29 janvier 2010.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour au point n°4 :

- Nomination d'un avocat pour l'affaire « Cris de Dieudonne » contre la Commune de Dieudonne pour le refus implicite de la mise en place de l'assainissement Rue d'Anserville.

- Suite à la délibération du conseil municipal du 27 novembre 2009 autorisant le Maire à nommer un avocat dans l'affaire « Cris de Dieudonne » contre le PLU de la Commune, nomination de celui-ci.

#### 1-VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009 :

Comme le prévoit la législation, Monsieur le Maire indique qu'il va quitter la salle du Conseil Municipal pour permettre le vote du compte administratif 2009.

Monsieur Alain TELLIER, Adjoint au finances, présente au Conseil Municipal le compte administratif 2009

Il est arrêté tant en dépenses qu'en recettes, comme suit :

**FONCTIONNEMENT :** Dépenses : 472 088.89 €  
Recettes : 529 035.60 €,

**INVESTISSEMENT :** Dépenses : 123 135.26 €  
Recettes : 223 082.99 €,

avec, comme restes à réaliser, en dépenses : 2 740 €

soit un résultat de clôture de l'exercice 2010 avec report de l'année 2009 : + 189 553.98 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter au budget 2010 le résultat comme suit : 189 553.98 euros

- affectation au financement de la section d'investissement (compte 001) : + 64 947.57 € ;
- affectation à l'excédent reporté (compte 002) : + 124 606.41 €.

#### 2. VOTE DES TAUX des 3 taxes communales pour 2010 :

Suite à la réunion de la commission des finances, celle-ci a décidé d'augmenter les taux de 1.5 %.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, après en avoir délibéré d'augmenter les taux de 1.5 % ce qui donne :

- \* Taxe d'habitation : 12.37 %,
- \* Taxe foncière bâtie : 22.28 %,
- \* Taxe foncière non bâtie : 52.73 %,

### **3. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010 :**

Suite à la réunion de la commission des finances, il a été décidé, à l'unanimité tant en dépenses qu'en recettes, le budget suivant :

FONCTIONNEMENT : 603 552 € en dépenses et 643 205 € recettes

INVESTISSEMENT : 266 680 € en dépenses et en recettes

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2010.

### **PRINCIPALES PREVISIONS :**

Acquisition de logiciels (mairie)

Acquisition de PC (1 bibliothèque et 1 pour l'école)

Acquisition d'une tondeuse

Acquisition d'une citerne fioul mairie

Acquisition d'un standard téléphonique

Acquisition d'une maison mitoyenne à l'école, rue de la Libération

Création d'un éclairage public sur le chemin menant au stade

Création de l'assainissement (39 bis rue de Libération logement de fonction)

Création de l'assainissement ( 51 rue de la libération école) et enrobés

Création du goudronnage Allée des tilleuls

### **4- NOMINATION D'UN AVOCAT CONCERNANT PLUSIEURS DOSSIERS**

#### A/ Dossier « Habitation menaçant ruine cadastrée D491 D492 »

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le dossier concernant la parcelle cadastrée D 491 et D 492 sise au 6 rue de la Libération.

Il explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de nommer un avocat pour suivre la procédure d'édifice menaçant ruine.

Maître Richard ROUX avocat au Barreau de Paris est nommé à l'unanimité par le Conseil Municipal pour ce dossier.

#### B/ Affaire « Cris de Dieudonne » contre la Commune de Dieudonne pour le refus implicite de la mise en place de l'assainissement Rue d'Anserville au Tribunal Administratif d'Amiens.

Il explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de nommer un avocat pour représenter la commune.

Maître Richard ROUX avocat au Barreau de Paris est nommé à l'unanimité par le Conseil Municipal pour cette affaire.

#### C/ Monsieur le Maire rappelle qu'il a été autorisé par délibération du 27 novembre 2009 de prendre un avocat pour défendre les intérêts de la commune dans la requête « Cris de Dieudonne » contre le PLU de la Commune. au Tribunal Administratif d'Amiens.

Monsieur le Maire propose donc, de retenir Maître Richard ROUX, avocat au Barreau de Paris, pour défendre cette procédure.

Le conseil Municipal accepte à l'unanimité la nomination de Maître Richard ROUX

**5- RENOUELEMENT DU CONTRAT DE DERATISATION AVEC France HYGIENE SERVICE Années 2010-2011-2012-2013**

Le Conseil Municipal - à l'unanimité

DECIDE de confier la dératisation de l'ensemble de la Commune à la société FRANCE HYGIENE SERVICE 77440 Lizy sur Ourcq,

- SOUSCRIT un contrat d'abonnement triennal (du 1 Mars 2010 au 28 Février 2014, pour un montant annuel de 750 € H.T

- AUTORISE M. le Maire à signer le contrat dont le texte est annexé à la présente délibération.

**6- RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS AVEC LA Société Bertrand LEMOINE**

Le Conseil Municipal , après lecture et après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE M. Alain LERIVEREND, Maire à signer le contrat d'entretien des espaces verts pour l'année 2010 à passer entre la commune de DIEUDONNE et l'Entreprise Parc et Jardins de Monsieur Alain LEMOINE pour un montant 618.93 TTC en 10 mensualités.

Bon pour publication et affichage, le 26 mars 2010

*Le Maire,*

*Alain LERIVEREND*